



Mairie de Brison-Saint- Innocent

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

du 24 septembre 2018 à 19 heures 30 en Mairie

13 Présents : M. Jean-Claude CROZE, Florence DUNOYER, Marthe MASSONNAT, David ROULAND, Anthony BONDAIN, Evelyne SIMON Isabelle BARON, Annouchka DAVOINE Hervé DELACOURT, Mireille FREROTTE, Florence MALARDEL, Pierre MASSON et Philippe VARON.

4 Excusés : Claudine GILQUIN qui donne procuration à Hervé DELACOURT, Claire PRICAZ qui donne procuration à Mireille FREROTTE, Dominique LE GORREC qui donne procuration à Jean-Claude CROZE et Jean-Marc BORNAND qui donne procuration à Marthe MASSONNAT.

1 absent : Alexandre BICHET.

Convocation du 15 septembre 2018, affichée et envoyée le 18 septembre 2018.

Le quorum étant atteint, M. Jean-Claude CROZE, Maire, ouvre la séance à 19 heures 30 et nomme deux secrétaires de séance : Annouchka DAVOINE et Mireille FREROTTE.

M. le Maire soumet à l'approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2018 : accord à l'unanimité du Conseil Municipal. Il présente l'ordre du jour :

1. Adoption d'un règlement de voirie

David ROULAND informe le conseil que l'article L.113-2 du Code de la voirie routière stipule que toute occupation de la voirie communale, pour un usage qui n'est pas son usage normal ou dans des conditions excédant cet usage constitue une occupation temporaire et donne lieu à la délivrance, de la part du gestionnaire de la voirie, soit d'une autorisation de voirie (permission de voirie), soit d'un accord d'occupation ou un accord de voirie. Le Maire détient les compétences relatives aux autorisations de voirie pour les voies départementales en agglomération, les voies communales et les chemins ruraux sur l'ensemble du territoire.

Il fait part de la proposition de la commission Travaux du 23 août 2018 d'adoption d'un règlement de voirie afin de sécuriser la réalisation de travaux sur le domaine public et préserver le domaine routier communal pour lequel un effort sans précédent de rénovation a été budgété cette année. Un exemplaire a été transmis à chaque conseiller avec le compte rendu de cette commission.

Le vote à main levée emporte à l'unanimité l'instauration de règles strictes d'exécution de travaux sur le domaine public communal et autorise M. le Maire à délivrer des permissions de voirie en application du règlement de voirie ci-annexé.

2. Décision modificative n°1 du budget 2018 (régularisation d'écritures de 1996 à 2010)

M. le Maire informe les élus des demandes d'apurement des comptes de la collectivité nécessitant des écritures d'ordre budgétaire sans impact sur la trésorerie de la collectivité mais pour lesquelles il convient cependant de prévoir des crédits, notamment la réintégration suite au transfert de la compétence eau du solde d'une subvention défense incendie de 2006 pour 46 502.99 €, le transfert du chapitre 20 au chapitre 21 des frais d'étude et d'insertion mandatés entre 1996 et 2010 qui ont été suivis de réalisation pour un montant total de 147 398.69 € et 5 507.67 € ainsi qu'un remboursement sur année antérieure non prévu au budget. Il précise qu'elles permettront la récupération de la TVA en 2020 soit une recette supplémentaire d'environ 23 000 €. Ces écritures sont sans impact sur la situation financière mais augmente artificiellement le montant du budget de 252 576 €.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de la décision modificative n°1 du budget communal 2018 suivante :

Dépenses de fonctionnement :

| | |
|--|------------|
| - Article 673 titres annulés antérieurs | + 200 € |
| - Article 6811 dotations aux amortissements chapitre 042 | + 4 550 € |
| - Article 023 virement section Investissement | + 41 753 € |

Recettes de fonctionnement :

| | |
|---|------------|
| - Article 777 quote-part des subventions chapitre 042 | + 46 503 € |
|---|------------|

Dépenses d'investissement :

| | |
|--|------------|
| - Article 13913 subvention d'investissement chapitre 040 | + 46 503 € |
| - Article 21538 autres réseaux chapitre 21 | + 6 770 € |
| - Article 21xx (à détailler) chapitre 041 | +153 000 € |

Recettes d'investissement :

| | |
|---|------------|
| - Article 021 virement section fonctionnement | + 41 753 € |
| - Article 28041412 amortissement subventions chapitre 040 | + 4 550 € |
| - Article 21532 réseau d'assainissement chapitre 21 | + 6 770 € |
| - Article 2031 Frais d'étude, chapitre 041 | +147 400 € |
| - Article 2033 Frais d'insertion, chapitre 041 | + 5 600 € |

3. Demandes de subvention auprès du conseil départemental pour 2019

M. le Maire informe les élus de la rencontre organisée en mairie début septembre avec M. GIROUD et Mme SCHMITT pour faire le point sur les dossiers en cours de demandes de subventions au titre du FDEC ou de la voirie. Les dossiers d'aménagement du Bd Gaston Mollex et la déviation du Chemin de Taramont sont en cours d'instruction au titre des travaux de sécurisation des voiries départementales, un dossier va être déposé à ce titre pour l'aménagement de la Route de Paris. Il propose également de transférer la subvention de 2017 pour la sécurisation de l'école (travaux faits par le personnel à moindres frais) sur l'aménagement du Chemin de Lachat.

Il rappelle que les dossiers relatifs à la programmation 2019 doivent être déposés avant le 15 novembre, il propose compte tenu des critères d'éligibilité et de priorité du Département de déposer les dossiers suivants : la rénovation du terrain de football en terrain naturel de niveau V, l'illumination des bâtiments communaux (église et mairie), la création de places de stationnement Chemin des Berthets et la rénovation du Chemin des Gros.

Le vote à main levée emporte à l'unanimité l'approbation du dépôt des dossiers précités de demandes de subventions auprès du Conseil départemental au titre du FDEC 2019.

4. Personnel communal : avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

M. le Maire rappelle que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, arrivée à échéance le 31 décembre 2017 (délibération n°68/2015 du 07/12/2015). Aucun dossier n'a été confié durant cette période.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il propose d'approuver l'avenant à la convention, en rappelant que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité du projet d'avenant annexé à la présente délibération à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 de la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL du personnel communal. Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toute prolongation ultérieure jusqu'à la fin du mandat.

5. Personnel communal : modification du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle le recrutement initialement en contrat aidé depuis le 1^{er} mai 2016 puis en remplacement d'agent absent puis pour en renfort temporaire depuis le 1^{er} avril 2018 d'un agent des services techniques qui donne entière satisfaction. Compte-tenu des baisses des dotations de l'Etat et des formations suivies par les agents communaux, il explique que de nombreux petits travaux de bâtiments sont désormais réalisés en régie, notamment tous les travaux prévus par l'agenda d'accessibilité des espaces publics jusqu'en 2020 et l'entretien courant des bâtiments notamment la réfection de la salle du Trianon indispensable au maintien du Relais Assistantes Maternelles. Il propose donc de renouveler le contrat de l'intéressé pour une durée de 12 mois, en renfort temporaire des services techniques.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de la modification du tableau des effectifs suivantes, avec effet au 1^{er} octobre 2018 :

- Renouvellement d'un poste temporaire d'adjoint technique à temps complet (article 3 loi n°84-53 accroissement temporaire d'activité) pour une durée d'un an.

M. le Maire clôt l'ordre du jour à 21 heures, et lève la séance.

Il donne diverses informations :

- Nouvel appel d'offres lancé par le groupement de commandes permanent pour l'achat de gaz naturel et services associés des bâtiments communaux créé par le SYANE, en vue du renouvellement du marché en cours en août 2019 (délibération n°30/2016 du 31/05/2016),
- Rentrée scolaire : 161 élèves accueillis au groupe scolaire Serge Dupré,
- Attribution du marché de travaux d'enfouissement des réseaux secs par le SDES pour l'aménagement de la Route de Paris, démarrage des travaux prévu en octobre 2018,
- Point sur les travaux Chemin de la Cure, Chemin des Gros, Chemin de Taramont et l'illumination de l'église,
- Début des travaux boulevard Gaston Mollex décalé de deux semaines pour des raisons d'autorisations administratives,
- Mandat est donné à l'Etablissement Public Foncier Local 73 pour l'acquisition de 4 terrains stratégiques,
- Retour sur les rencontres autour du dossier des compteurs électriques « Linky » avec le directeur d'ENEDIS des deux savoies,
- Réunion de préparation de la cérémonie commémorative du 11 novembre,
- Point sur l'avancement du dossier « Fil de l'Eau 2 » géré par Grand Lac,
- Bilan positif du forum des associations

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Brison-Saint-Innocent is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRISON-SAINT-INNOCENT' and a central emblem.

Jean-Claude CROZE